

Procédure et formulaire

Demande de disposition des sols contaminés

L'acceptabilité des sols contaminés au lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse est déterminée selon les exigences décrites ci-dessous;

Exigences analytiques :

Toutes les analyses chimiques doivent avoir été effectuées par un laboratoire accrédité par le MDDELCC. Les certificats d'analyses doivent être signés par un chimiste membre de l'Ordre des chimistes du Québec.

Quantité d'échantillonnage et choix des paramètres d'analyses chimiques requis;

- Empilement de sols contaminés : Le nombre minimal d'échantillons de sols requis est de un échantillon par lot de 200 tonnes ou moins. Pour tout lot de sols supérieur à 200 tonnes, vous devez prélever et analyser un échantillon supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de sols de 400 tonnes ou moins. Vous pouvez également vous référer au guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales, cahier 5, échantillonnage des sols du MDDELCC;
- Excavation de masse : Dans le cas d'une excavation de masse à partir des résultats d'une caractérisation, vous devez fournir une lettre attestant la conformité de l'étude de caractérisation en fonction des guides et directives du MDDELCC quant au nombre de sondages effectués, à la sélection des échantillons analysés et au choix des paramètres analytiques, et que les données fournies sont représentatives des sols à disposer. Une copie de l'étude de caractérisation, incluant la localisation des sondages, les rapports de sondages et les certificats d'analyses chimiques doivent être fournies pour évaluation à l'interne.
- Vous devez également vous référer au REIMR (chapitre Q-2, r. 19)
- Vous devez échantillonner et faire analyser tous les contaminants susceptibles d'être présents parmi ceux visés au deuxième alinéa de l'article 42 et au troisième alinéa de l'article 50 du REIMR (chapitre Q-2, r. 19), s'il s'agit de sols servant au recouvrement des matières résiduelles, ou à l'annexe 1 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (chapitre Q-2, r. 37) s'il s'agit de sols destinés à l'enfouissement.
- Afin que des sols contaminés soient utilisés comme sols de recouvrement journalier, des analyses de granulométrie et de conductivité hydraulique sont nécessaires. La quantité d'analyses à fournir doivent être représentatives des sols à disposer. Référence : article 42 du REIMR (chapitre Q-2, r. 19),

Initiale : _____



- Vous devez fournir un tableau descriptif des piles avec leur numéro correspondant à l'échantillon figurant sur les certificats d'analyses, leur classification, exemple : A-B, B-C; et l'évaluation du tonnage des différentes piles doit être incluse.

Délai d'évaluation du dossier

Les délais d'évaluation de l'acceptabilité des sols contaminés sont d'une semaine.

Manifeste de transport

Pour toutes dispositions autorisées de sols contaminés, le transporteur doit obligatoirement présenter un manifeste de transport pour chaque visite.

Ce manifeste doit comprendre les informations suivantes;

- Nom et adresse du client;
- Nom du chargé de projet avec No. de téléphone
- Provenance de la matière;
- Numéro de confirmation émis par le LET de Saint-Alphonse;
- Types de matière transportée;
- Numéro de pile ou échantillon correspondant au chargement;
- Classification des sols, exemple : A-B, B-C;
- Date et heure de l'expédition;
- Signature du chargé de projet ou de son représentant;
- Nom du transporteur;
- No. d'immatriculation du véhicule;

Assurance et contrôle de la qualité

Le lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse se réserve le droit d'échantillonner et de faire analyser tout chargement dans le but de vérifier leur conformité.

Advenant que les analyses indépendantes s'avèreraient non conformes au REIMR (chapitre Q-2, r. 19), le demandeur devra reprendre les dits sols contaminés, «Le LET de Saint-Alphonse n'étant pas en droit de les disposer dans les cellules d'enfouissement». Seules les sols et matières conformes seront acceptés. Des frais d'analyses seront facturés au demandeur si les sols ne sont pas conformes.

Le LET de Saint-Alphonse se réserve le droit de refuser certains sols contaminés selon leurs provenance et le type de contaminant retrouvé.

Initiale : _____



Formulaire

Informations générales

Nom du demandeur : _____

Coordonnées complète du demandeur : _____

Nom du responsable de la demande : _____

Numéro de téléphone : _____

Évaluation globale du volume à disposer : _____ Tonnes métriques.

Attestation du demandeur

J'atteste avoir pris connaissance du document intitulé «Procédure et formulaire, demande de disposition des sols contaminés»

J'atteste que les sols contaminés sont conformes pour enfouissement ou pour être utilisés comme sols de recouvrement journalier selon les exigences des règlements, des politiques et directives du MDDELCC.

J'ai fourni une lettre attestant la conformité de l'étude de caractérisation et d'échantillonnage en fonction des guides et directives du MDDELCC.

S'il y a lieu, après analyses indépendantes effectuées par le LET de Saint-Alphonse, je consens à reprendre à mes frais les sols contaminés qui s'avèreraient non conformes aux exigences décrites dans le REIMR (chapitre Q-2, r. 19) Je consens également à défrayer les coûts d'analyses indépendantes reliés aux sols non conformes, s'il y a lieu.

Toute exigence du lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse contenue dans ce document est sujette à des changements en regard des modifications ultérieures possibles de la réglementation, des politiques et des directives du MDDELCC.

Je soussigné, _____ avoir reçu et pris connaissance de cette procédure. Je comprends bien les procédures décrites ci-dessus et je m'engage à respecter les demandes du lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse.

Signature : _____

Date : _____

Initiale : _____